

Projet éolien de Plouisy

Compte-rendu du comité de suivi n°11

03/12/2025

Le Comité de suivi du projet éolien de Plouisy : Créé au démarrage du projet avec la mairie de Plouisy, il est composé de riverains de la zone étudiée, d'élus des communes de Plouisy et Pédernec, d'agriculteurs, de membres d'associations locales et d'un représentant de Guingamp Paimpol Agglomération. Il porte les différentes interrogations des habitants, suit les avancées du projet, définit les mesures d'accompagnement de développement durable et planifie les actions de communication autour du projet.

Membres du comité présents :

Auréli LE SAOUT, Rémy GUILLOU, Olivier FOURE, Jean-Baptiste LEREDE, Blandine RAMAIN, Jacques LE ROUX, Mickael JUGON, Bernard MORANGE, Anne-Sophie JEZEQUEL (Run Askol et riveraine), Julie BACHELARD (cheffe de projets éoliens, BayWa r.e.), Pia MORICE (cheffe de projets éoliens, BayWa r.e.), Kilian MAUGET (chef de projets éoliens, BayWa r.e.), William MONNEAU (Responsable développement éolien ouest, BayWa r.e.) Yves-Maël UGUEN et Julien KERSALE (RUAVEL) , Sophie LE DU, Pascal LE GUERN, David LABBE, Régis LE CARLUER, Daniel LE FLOHIC (Chambre d'agriculture de Bretagne), Jean-Baptiste NOTTA (Enercoop Bretagne)

Membres du comité absents :

Mireille LE PESSOT, Pierre BRIGANT, François LE BONNIEC, Jean-Noël KERDREN, Thomas LE CALVEZ, Marc ENEL, Jean-Paul SCOLAN, Jean-Louis TANVEZ et Patrick GICQUEL.

PRESENTATION DU PROJET DEPOSE

Le projet éolien proposé se compose de 3 éoliennes situées à l'ouest des éoliennes existantes sur l'espace naturel du champ de tir. Les modèles d'éoliennes ciblés font entre 192 m et 200m en bout de pale, il s'agit des turbiniers européens Nordex, Vestas et Enercon. La production des éoliennes est évaluée à 34 145 MWh/an représentant 17% de la consommation électrique du secteur résidentiel de GPA en 2024.

Le poste de raccordement envisagé à ce jour est celui de Guingamp situé à 6km du site.

Les choix du nombre et du lieu d'implantation des éoliennes, des infrastructures associées et du gabarit des éoliennes résultent d'une analyse des enjeux du site, des modèles d'éoliennes disponibles sur le marché et des besoins techniques.

Un travail d'évitement des secteurs à enjeux comme les boisements, les zones humides et les prairies à enjeu pour les amphibiens a été réalisé. Les éoliennes sont ainsi implantées en dehors de ces secteurs à enjeu.

Une adaptation du calendrier des travaux est prévue pour éviter les périodes sensibles pour les oiseaux, la faune, les zones humides et les chauves-souris.

Un suivi de mortalité des oiseaux et des chauves-souris par un écologue est prévu pendant les travaux et les trois premières années d'exploitation puis tous les dix ans.

Un balisage des zones à enjeux et des barrières anti-intrusion (pour les amphibiens) permettront de réduire les risques d'impact.

L'utilisation des accès existants et des trouées existantes a été privilégiée au maximum. Le projet entraînera néanmoins la coupe de 159 mètres linéaires de haie (non identifiés comme arbres à intérêt) qui sera compensée par la plantation de 490 mètres linéaires minimum de haie.

Le site est identifié comme à enjeu très fort pour les chauves-souris néanmoins les suivis de mortalité du parc existant concluent à une mortalité faible des chauves souris et ce en l'absence de bridage. L'activité des chauves-souris a été mesurée et les conditions météorologiques de celle-ci ont pu être déterminées. Elles reposent sur les données récoltées lors de l'étude environnementale réalisée par un bureau d'étude externe pendant les années 2023 et 2024.

Un plan d'arrêt des nouvelles éoliennes dans ces conditions spécifiques est ainsi proposé et permet de couvrir 99,03 % de l'activité mesurée des chauves-souris durant les écoutes en altitude. Ce seuil a été décidé à la vue du contexte très boisé de la zone d'étude et ce malgré une mortalité faible mesurée sur les suivis de mortalité du parc existant de Coajou Baslan. En effet, les recommandations habituelles pour le bridage des parcs éoliens récents préconisent généralement une couverture de 90 % de l'activité.

La faible mortalité constatée sur le parc voisin, le gabarit choisi des nouvelles éoliennes, combiné avec un bridage fort de ces dernières, permettra de limiter le risque de mortalité engendré par le projet.

Cette mesure, conçue pour les chauves-souris, est également favorable à l'avifaune, aux passereaux migrant de nuit.

En fonction des résultats des suivis post-implantation, des adaptations pourront être apportées sur la mise en œuvre de cette mesure.

Des mesures d'accompagnement prévoient également :

- la préservation d'un gîte temporaire de chauves-souris dans un ancien bâtiment militaire ;
- Sur des parcelles boisées appartenant à la commune de Plouisy : l'identification et la préservation d'arbres gîte pour les oiseaux et les chauves-souris, l'entretien via la traction animale afin de favoriser la régénération naturelle au profit d'essences résistantes au réchauffement climatique.

D'un point de vue paysager, le projet prévoit :

- La provision d'un fond de végétalisation à destination des riverains proches (1,5 km autour du parc) souhaitant planter une haie arborée (30 mètres linéaires) dans leur jardin pour masquer les éoliennes depuis un point de vue. Cette action se fera en partenariat avec la pépinière Tilly Paysage.
- La végétalisation du nouveau cimetière de Plouisy.
- L'enfouissement de lignes électriques au niveau des hameaux de Kerloas et Coz Leurio.
- Le soutien du projet de valorisation du patrimoine arboré de la commune de Plouisy, notamment dans le secteur de l'espace naturel du Champ de Tir.

D'un point de vue acoustique, le projet éolien respectera la réglementation acoustique en vigueur. Un registre sera mis en place à la mairie de Plouisy afin de recenser et prendre en compte les éventuelles plaintes de riverains qui seraient gênés dans certaines conditions météorologiques. Le suivi de ce registre sera réalisé par la société exploitante du parc.

Concernant les zones humides, les éoliennes, leurs fondations, leurs plateformes et les zones annexes ne seront pas situées en zone humide suite à la mise en place des mesures d'évitement. L'impact du projet sur les zones humides concerne la création d'une partie des chemins nécessaires à l'accès aux éoliennes pendant la construction et l'exploitation des éoliennes. Afin de réduire l'impact des chemins sur les zones humides et faciliter les écoulements, les chemins seront

réalisés au niveau du terrain naturel ou avec des dispositifs adaptés. Les chemins temporaires situés en zone humide et nécessaires à la construction du parc (notamment à la livraison des pales des éoliennes) seront réalisés avec des plaques de répartition pour réduire les impacts temporaires.

L'impact permanent (3007 m²) sera compensé via la restauration de milieux humides avec un changement de pratique culturales par conversion de culture céréalière en prairie humide sur une surface trois fois supérieure à la surface impactée et la suppression d'une partie du réseau de drainage permettant de favoriser l'alimentation en eau de la prairie humide. Cette prairie humide fera l'objet d'un suivi botanique et pédologique sur 10 ans permettra de suivre les évolutions des zones humides et de mettre en place des mesures correctrices si besoin.

En complément, une mesure d'accompagnement prévoit la restauration et le suivi des mares du site afin de lutter contre phénomène d'eutrophisation.

DEROULEMENT DE LA REUNION :

Rappel sur la gestion des émissions sonores du projet éolien envisagé

Un des membres du comité a demandé la présentation des résultats de l'étude acoustique.

Les grandes lignes de la réglementation acoustique sont les suivantes :

Le saviez-vous ? Les projets éoliens doivent respecter la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).	Niveau de bruit mesuré (incluant le bruit des éoliennes)	Dépassement autorisé le jour	Dépassement autorisé la nuit
	Si >35 dB	+5 dB	+3 dB
	Si <35 dB	Parc conforme	

Un rappel de la procédure permettant le respect de la réglementation acoustique en vigueur a été réalisé dans un premier temps :

1. **Mesure acoustique** : Elle consiste à mesurer le niveau sonore existant depuis les habitations aux alentours, ainsi que la vitesse et la direction du vent. Cette mesure a été réalisée depuis 9 habitations situées autour de la zone étudiée, durant l'hiver 2023 et l'Été 2024.
2. **Simulation acoustique** : Il s'agit du calcul de la propagation du son en fonction du mode de fonctionnement des éoliennes, de la végétation, des conditions atmosphériques, du relief, de la direction du vent etc. Le dossier constitué suite aux différentes études réalisées depuis début 2023 et envoyé en instruction par les services de l'état contient les résultats démontrant la conformité de l'installation, en tout point et à tout moment avec la réglementation en vigueur.
3. Sous réserve d'une autorisation du projet et après l'installation du parc, une mesure acoustique est de nouveau réalisée afin de vérifier la conformité du parc avec la réglementation. Cette mesure est réalisée par une succession de périodes de 2h durant

laquelle les nouvelles éoliennes sont arrêtées (pour mesurer le niveau de bruit sans le parc éolien) puis 2h en fonctionnement (pour mesurer le bruit avec le parc éolien).

4. Un registre est mis à disposition des habitants en mairie : si des riverains sont malgré tout gênés par les éoliennes une fois le parc mis en service, des solutions peuvent être mises en place pour atténuer la gêne voire vérifier la conformité du parc si cette gêne s'avère partagée et dans des conditions météo particulières.

Pour respecter la réglementation, un plan de bridage est proposé (il sera vérifié à la mise en service sous contrôle d'un inspecteur ICPE).

Le bridage des éoliennes correspond à un ralentissement, voir arrêt des éoliennes lors des conditions météorologiques où la réglementation n'est pas respectée. En effet, les modèles d'éoliennes aujourd'hui ont plusieurs modes de fonctionnement correspondant à un niveau de bruit maximal.

Dans le cas du projet éolien de Plouisy, le plan de bridage des éoliennes défini à partir des mesures acoustiques et de la simulation acoustique n'apparaît nécessaire que la nuit (hiver comme été).

Les questions suivantes ont été posées :

- *Le parc éolien existant respecte-il la réglementation et est-il bridé ?*

Réponse de l'équipe projet : Il se doit d'être réglementaire, un inspecteur ICPE est en charge du respect de cette réglementation. Nous ne sommes pas propriétaire ni exploitant des éoliennes existantes donc nous n'avons pas les informations concernant l'existence d'un éventuel plan de bridage. A partir de nos mesures, nous n'avons pas la possibilité d'identifier des non respects du parc existant.

- *La réglementation restreint le bruit supplémentaire (si le niveau de bruit ambiant avec les nouvelles éoliennes est supérieur à 35db) à +5 dB le jour et +3 dB la nuit. Le bruit des éoliennes existantes est-il compris dans le niveau de bruit mesuré aujourd'hui lors de la mesure acoustique ?*

Réponse de l'équipe projet : Oui le bruit des éoliennes existantes est compris dans le niveau de bruit mesuré aujourd'hui et par conséquent dans le bruit résultant avec les nouvelles éoliennes fourni à l'administration. Pour rappel, la propagation du bruit des éoliennes que nous envisageons est calculé. C'est aussi la raison pour laquelle il est nécessaire de faire une mesure de réception lorsque le parc est construit : cela permet de lever l'incertitude de calcul sur la propagation acoustique du parc que nous envisageons sur les habitations des riverains.

- *Est-il possible d'identifier les émissions sonores des éoliennes existantes réceptionnées via les mesures acoustiques réalisées, les extraire et d'adapter le plan de bridage ?*

Réponse de l'équipe projet : Il serait théoriquement possible de modéliser la propagation du bruit des éoliennes existantes via un logiciel de simulation de la même manière que pour le projet éolien envisagé et de le soustraire pour obtenir un niveau de bruit mesuré théorique sans les éoliennes. Cependant il faudrait au minimum pour se doter de résultats fiables, connaître le plan de bridage du parc existant actuel. Nous allons étudier cette possibilité avec nos experts internes et le propriétaire du parc.

Les membres du comité ont fait remonter un souhait exprimé par les riverains proches : une présentation du projet et notamment des sujets acoustiques. La question des émissions sonores des éoliennes ayant également été prépondérante lors du forum du 18 octobre, l'équipe projet

propose d'organiser des ateliers/réunions à destination des riverains proches sur ce sujet notamment, courant 2026.

Retour sur le Forum Paysage & Energie

Le Forum Paysage et Energie s'est bien déroulé le samedi 18 octobre 2025 à la salle des fêtes de Plouisy et a accueilli près de 150 personnes soit deux fois plus que l'édition précédente en 2024.

La Pépinière Tilly était présente et a reçu 90 demandes pour le don d'arbres.

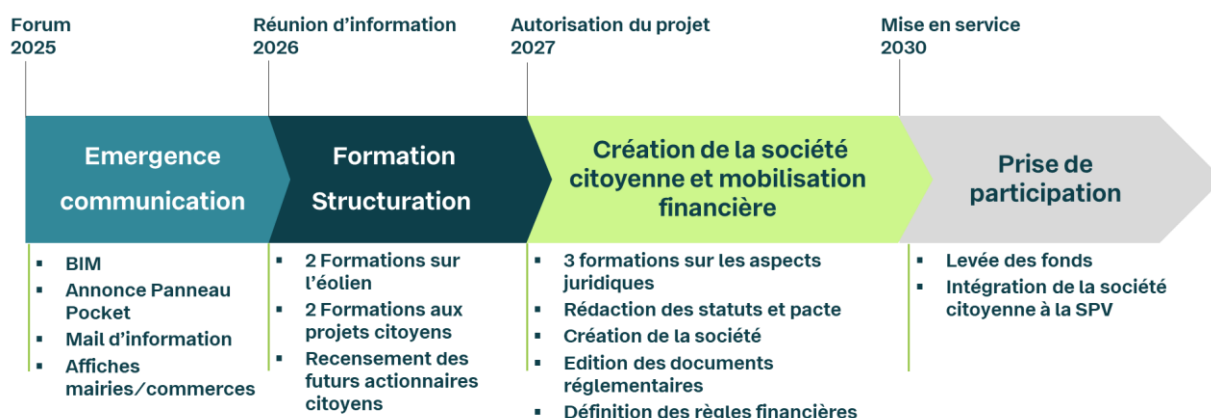
L'association Soliha a indiqué que 20 foyers ont montré leur intérêt pour un accompagnement à la rénovation énergétique, ils doivent être recontactés pour un rendez-vous personnel. En effet, le financement de l'audit énergétique et les aides de l'Etat aux travaux sont conditionnées aux revenus des foyers. Une quinzaine de foyer est également intéressés par une étude thermographique de leur maison, elles seront réalisées dans cet hiver.

L'objectif de ces études est d'identifier les sources de déperditions thermiques afin de cibler les travaux d'isolation nécessaires.

L'association Soliha Bretagne pourra ensuite d'approfondir l'étude avec un audit pris en charge en fonction des revenus :

- Revenus modestes à très modestes : prise en charge de l'audit par GPA
- Revenus intermédiaires : prise en charge par BayWa r.e. dans le cadre du projet éolien

Du côté du stand tenu par Enercoop Bretagne, une dizaine de personnes se sont inscrites en complément des personnes ayant déjà communiqué leur intérêt pour la prise de participation au capital du parc éolien via une société citoyenne dédiée. Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé début 2026. L'objectif est de constituer un groupe de dix à vingt personnes maximum pour organiser la création d'une société d'énergie citoyenne avant de diffuser la communication plus largement. Cette méthode est basée sur le retour d'expérience d'Enercoop. Le déroulement envisagé pour l'accompagnement d'Enercoop est le suivant :



Enfin, sur le stand dédié au projet éolien, des interrogations et inquiétudes ont été exprimées concernant l'évolution de la perception du bruit engendré par les éoliennes (nouvelles envisagées + existantes) et de la perception des nouvelles éoliennes depuis les différents lieux de vie. Une communication spécifique par lettre d'information sera adressée aux riverains situés dans un rayon d'1,5 km pour les inviter à des ateliers explicatifs du projet et en particulier de ces sujets et des mesures de réduction et d'accompagnement qui seront mises en place.

Le point sur les mesures d'accompagnement réalisées et en cours

1. Soutien aux associations locales

Le soutien aux associations locales fait partie des actions portées par le comité de suivi dans le cadre du projet éolien. Une présentation de l'association Les chemins de Run Askol, située à Plouisy, a été réalisée par sa présidente. L'association est dédiée au bien-être humain et animal, à l'éducation et à l'accompagnement de personnes en situation de fragilité, à travers la médiation par l'animal et l'accompagnement éducatif.

Les activités proposées incluent la médiation par l'animal (chevaux, poneys, chiens, cochons d'Inde), les interactions avec eux ayant de nombreux bienfaits : psycho-moteurs (pour une meilleure coordination et motricité), cognitifs (éveillent les sens et favorisent l'apprentissage), psycho-affectif (apportent de la douceur, du réconfort et de la régulation émotionnelle, favorisent les interactions et la confiance en soi).

L'association propose également des accompagnements éducatifs individuels ou collectifs autour de la nature avec des projets pratiques tels que les soins aux animaux, le bricolage et le jardinage et des apprentissages variés comme les codes de communication des animaux (ex : connaissance du chien et prévention des morsures), le cycle de la vie, les régimes alimentaires, la classification des animaux, l'entraide, la coopération et le respect du vivant.

Elle a ainsi plusieurs partenaires comme des structures médico-sociales (Maisons d'accueil spécialisée, Foyer de Vie, hôpital de jour enfants – enfants en situation de handicap et/ou troubles psychiques et comportementaux, centres sociaux), des centres d'insertion socioprofessionnelle (ADALEA, maison de l'Argoat, Mission Locale), des établissements scolaires. Elle accueille également des groupes adultes et des particuliers.

Pour améliorer les conditions d'accueil des publics les plus vulnérables, garantir la continuité des accompagnements et augmenter l'impact éducatif social et thérapeutique des séances, l'association a fait part d'un besoin de soutien financier pour du matériel équestre adapté au public qu'elle accueille. Le besoin de matériel recensé est le suivant :

- une plateforme de mise à cheval permettant aux personnes fragilisées ou à mobilité réduite de monter à cheval plus facilement et de manière plus sécurisée et une selle adaptée permettant une meilleure stabilité et une meilleure image de soi. Le coût de ce type de matériel se situant entre 1000 € et 3200 € TTC.
- un rond de longe couvert permettant de maintenir les activités lors des périodes pluvieuses ou ventées et offrir un cadre plus calme et stable pour la médiation par l'animal que ce soit pour le public accueilli ou l'animal. Le coût global de ce projet est situé entre 62 000 et 86 500 € TTC.

La comité va étudier les différents projets et décider du soutien financier total ou partiel lors d'une prochaine réunion.

La mairie a mentionné son soutien au Foyer de Vie pour lui permettre de participer aux activités proposées par l'association.

2. Kits d'auto-consommation Beem Energy

Pour rappel, une deuxième campagne d'aide à l'achat de panneau solaire Plug&Play Beem avait été validée lors d'une réunion précédente et le kit en question a été présenté lors du forum.

Pour les riverains n'ayant pas encore bénéficié de l'aide à l'achat mise en place l'année dernière, l'offre est la suivante :

- Un kit principal Beem On à 100€ TTC
- Un kit principal + une extension à 465€ TTC grâce à une réduction de 15% appliquée sur l'extension

Pour les riverains ayant déjà bénéficié de l'aide l'année dernière, il n'est pas possible de reprendre un kit principal à 100€ TTC. En revanche, nous avons négocié 15% de réduction sur l'extension s'ils profitent de la livraison groupée.

A ce jour, 115 personnes se sont inscrites pour bénéficier de l'aide donc le nombre de foyer maximum fixé cette année a été atteint et il n'y a personne en liste d'attente.

Il y a 2 personnes qui n'ont pas internet mais qui souhaitent bénéficier de l'aide. Pour pallier à cela, la mairie leur suggère de prendre rendez-vous en mairie via France connect les vendredis matins pour être accompagné sur la création d'une adresse mail et ainsi pouvoir bénéficier de l'offre. Il faudra que ces personnes précisent dans l'objet du rendez-vous qu'ils souhaitent créer une adresse mail dans le cadre de l'opération des kits Beem Energy.

3. Mesures en soutien aux agriculteurs

Pour rappel, le comité souhaiterait dédier une partie du budget au soutien des agriculteurs du territoire.

Il a été décidé de cibler les exploitations agricoles dont le siège est situé dans un rayon de 2 km autour du projet et/ou exploitant des parcelles sur ou à proximité de la zone du projet.

Un recensement avait permis d'identifier vingt-deux exploitations agricoles ayant leur siège dans les 2km autour du projet éolien ou exploitant des parcelles sur la zone du projet ou à proximité. Une vérification sera réalisée auprès des exploitants du secteur afin de veiller à ne pas omettre une exploitation agricole.

Le comité avait validé lors d'une réunion précédente, la mesure visant à réaliser un diagnostic des exploitations afin d'identifier les éventuels courants parasites pouvant exister et pouvant entraîner un inconfort voire un impact sur la santé des élevages en particuliers les élevages laitiers, ces dernières étant dix fois plus sensibles que l'homme.

La Chambre d'Agriculture a mis l'accent sur cette problématique. Elle a rappelé qu'une délibération a été prise fin novembre 2024 pour suivre les recommandations qui découlent du rapport du CGAAER sur l'impact des installations électriques et les activités en élevage. La Chambre d'Agriculture a rappelé qu'en cas de suspicion d'impact sur un élevage lié à une infrastructure électrique, l'exploitant peut d'abord contacter la Chambre d'Agriculture, qui vérifie la conformité de l'exploitation et sollicite un vétérinaire pour constater les effets sur les animaux. Si le problème est jugé extérieur, le GPSE (Groupe Permanent pour la Sécurité Électrique) intervient.

Avec l'augmentation des équipements électriques dans les exploitations (robots de traite, etc.), il est nécessaire de renforcer la recherche et la sensibilisation sur les impacts de ces équipements ou des autres infrastructures électriques extérieures sur les élevages. La chambre d'agriculture préconise de réaliser un diagnostic sanitaire et électrique dans les élevages situés dans les 2km autour du projet avant la construction des éoliennes et après la mise en service de ces dernières par un même organisme afin d'avoir une méthode identique et prévoir une trace écrite en cas de refus.

L'objectif est d'identifier en amont les problématiques existantes s'il y en a et les solutions pour l'exploitant et de protéger à la fois l'exploitant et le producteur d'électricité si un éleveur identifierait des impacts sur ses animaux une fois les éoliennes installées. Il y aurait ainsi un état zéro de l'élevage et un état post installation afin de mesurer l'impact ou l'absence d'impact sur les animaux.

La chambre d'agriculture peut réaliser le diagnostic sanitaire et soustraire le diagnostic électrique par un organisme connu comme APAVE ou SOCOTEC. Elle ne réalise pas le sujet géobiologie car la méthode n'est pas démontrée scientifiquement.

Des devis seront établis et étudiés pour choisir le prestataire. Il y aurait plusieurs avantages à passer par la chambre d'agriculture Bretagne (CAB) :

- Proximité au territoire : connaissance des agriculteurs et possibilité d'évaluer les attentes, besoins pour la construction d'un projet de territoire
- La CAB est engagée dans les projets de recherche et en lien avec le GPSE

En complément de ces diagnostics, diverses propositions de mesures ont été évoquées par les membres du comité et sont à l'étude :

- Financement de formation sur la thématique de la transition écologique et sociale agricole
- Plantation, entretien et valorisation des haies de manière pérenne
- Soutien à l'agriculture biologique
- Soutien à la vente directe et aux circuits courts

La chambre d'agriculture pourrait également nous accompagner dans le choix et la mise en place des mesures de soutien.

4. Mesures en faveur de la jeunesse

Les écoles privée et publique de Pédervec ont confirmé leur souhait de renouveler la tenue d'atelier par Les Petits Débrouillards en 2026.

Le comité de suivi a validé le budget en séance.

5. Jeu de piste

La proposition de « moderniser » l'usage des balises d'orientation du champ de tir a été discutée. L'équipe de BayWa r.e. propose de créer un jeu de piste en utilisant les balises d'orientation pour sensibiliser sur la faune et la flore présentes au sein du champ de tir.

C'est Plouisy Rando qui étudie le sujet aujourd'hui.

Le jeu pourrait s'inscrire dans le cadre de la Semaine bretonne de la randonnée en mai 2026, avec un pique-nique au champ de tir. Néanmoins, il a été décidé d'attendre l'implantation finale avant de réserver le budget.

La communication autour du projet

Les prochaines communications prévues concernent :

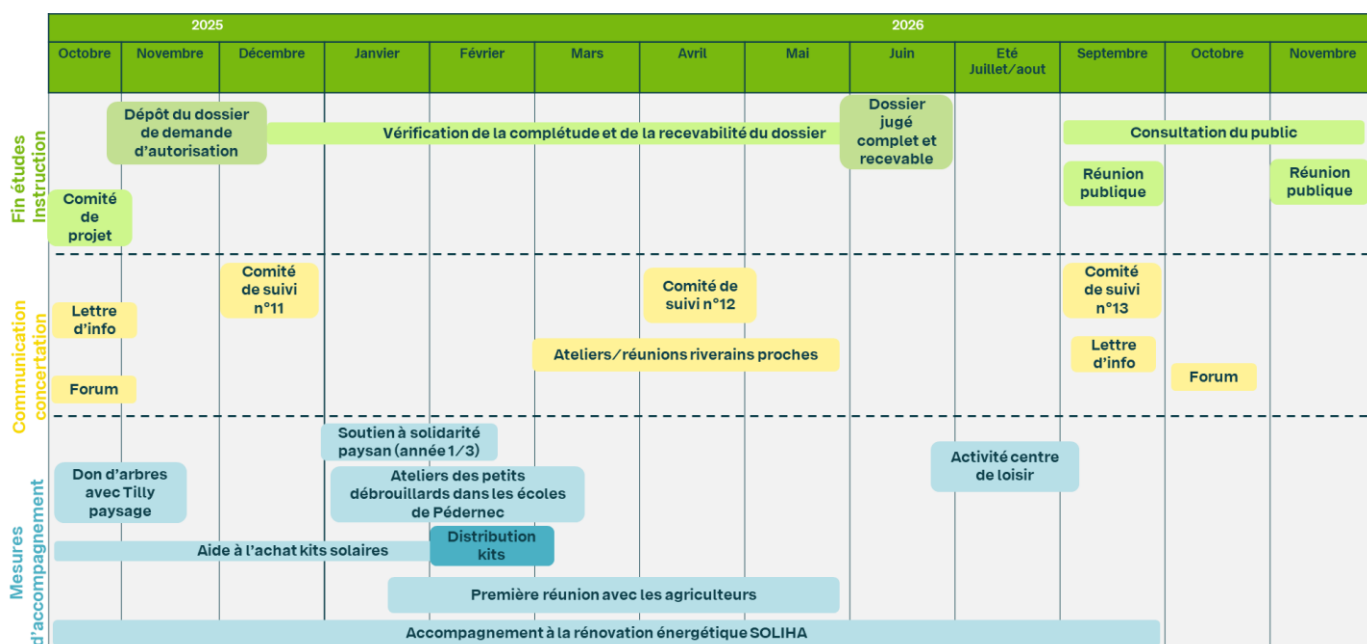
- les envois des codes promo aux personnes inscrites pour la deuxième opération de l'aide à l'achat des kits solaires.
- Un mail d'information aux personnes qui ont indiqué souhaiter recevoir des informations concernant le projet (avec le compte rendu du comité notamment)
- Les invitations aux ateliers à destination des riverains proches (habitants situés dans un rayon d'1,5km autour du projet)

Le point sur l'avancement du projet et les prochaines étapes

Le dossier complet a été déposé pour instruction début décembre 2025. Si le dossier est jugé complet et recevable par les services instructeurs, une consultation du public suivra et durera 3 mois. Le préfet tiendra compte de l'avis des services de l'état et des résultats de la consultation du public pour prendre sa décision d'autorisation du projet.

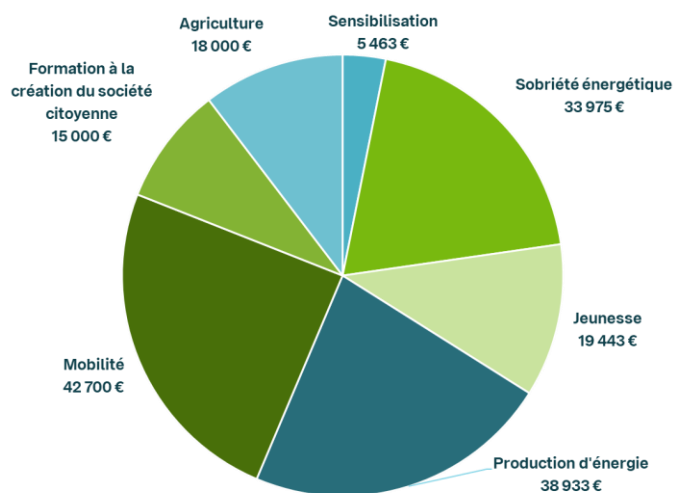
La réunion de travail avec les agriculteurs initialement envisagée début 2026 sera reportée afin de décider du budget et de valider le partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Ci-dessous le calendrier prévisionnel du projet sur les prochains mois :



Bilan des mesures d'accompagnement et suivi du budget bloqué/dépensé aujourd'hui

Répartition des actions réalisées et prévisionnelles



Choix de la date de la prochaine réunion du comité de suivi :

La prochaine réunion du comité aura lieu le jeudi 30 avril de 18h30 à 20h30 à la mairie de Plouisy.